

INSTITUT DES METIERS DE LA SANTE DU CHU DE BORDEAUX

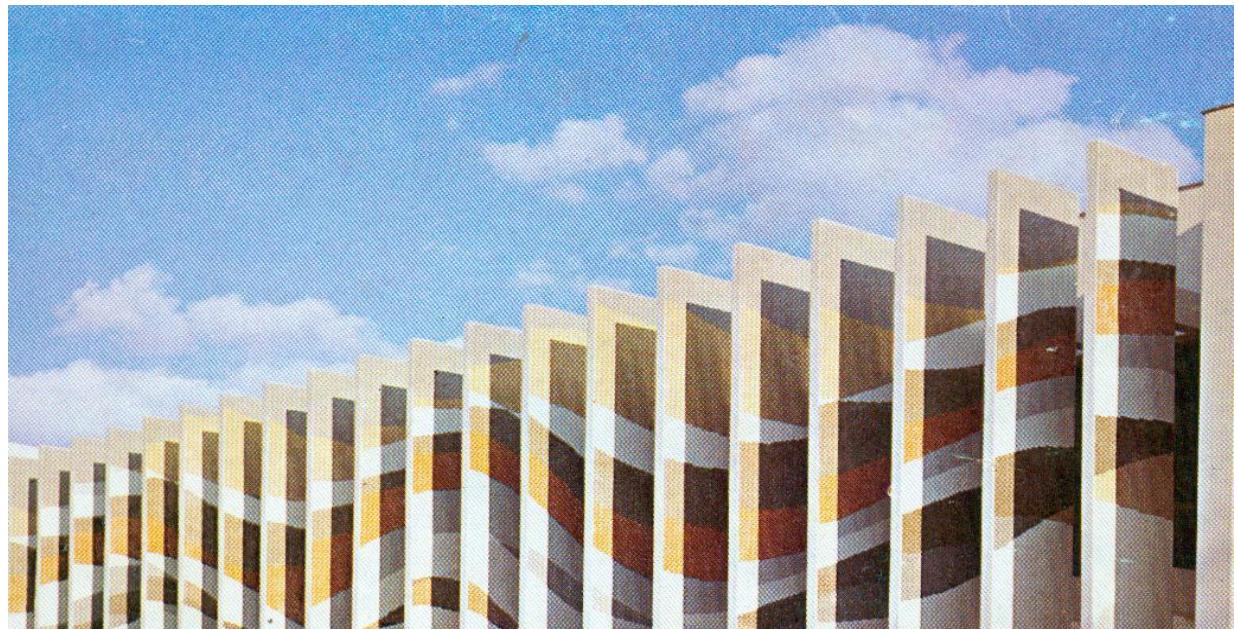
INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

PROJET PEDAGOGIQUE

A n n é e 2 0 2 5 - 2 0 2 6



**INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT
CHU de BORDEAUX**



Façade de l'Institut des Métiers de la Santé – site de Pellegrin

Institut inauguré par Monsieur Jacques CHABAN DELMAS, député-maire de Bordeaux le 23 octobre 1973

Fresque en céramique réalisée par Guy DORAY

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PRESENTATION DU CHU DE BORDEAUX ET DES INSTITUTS DE FORMATION	5
I. LE CHU de BORDEAUX	5
II. LES INSTITUTS DE FORMATION	5
III. L'INSTITUT DE FORMATION AIDE SOIGNANTE	5
IV. L'ORGANIGRAMME DE L'IFAS	6
V. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	6
METIER AIDE SOIGNANT	8
VI. L'HISTORIQUE DE LA FORMATION	8
VII. LE METIER AIDE SOIGNANT	8
VALEURS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	10
TUTELLES ET PARTENAIRES DE LA FORMATION	11
MODALITES DE LA FORMATION	12
I. LA PROFESSIONNALISATION.....	12
- LA FORMATION	12
- LA COMPETENCE	12
II. LE DISPOSITIF PEDAGOGIQUE	12
- L'ALTERNANCE	12
- LA FORMATION THEORIQUE	12
- LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	13
III. LE SUIVI PEDAGOGIQUE.....	14
IV. LES EVALUATIONS	14
V. LES ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES	15
CONCLUSION	16
ANNEXES	17

INTRODUCTION

Le projet pédagogique, élaboré par l'équipe de formateurs de l'institut, sous la responsabilité de la direction, est un outil de communication avec les différents partenaires du dispositif de formation. Il constitue aussi le guide de référence pour la formation des élèves aides-soignants.

Il énonce les orientations de l'institut, les valeurs portées par l'équipe, la conception de la formation et le dispositif mis en place. La mise en œuvre de ce projet pédagogique vise à former des aides-soignants capables de répondre de façon adaptée aux besoins de santé d'une personne ou d'un groupe de personnes, « *dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée* » et au sein d'une équipe pluri-professionnelle, contribuant ainsi à une prise en charge de qualité des usagers.

Le référentiel de formation actuel a été mis en place en 2021, il s'inscrit dans une approche de la formation par compétences. L'évolution des besoins en santé de la population a aussi rendu nécessaire la refonte du programme de formation qui datait de 2005.

Le référentiel de formation permet à l'élève d'acquérir les onze compétences attendues au terme de 47 semaines de formation pour le parcours complet.

PRESENTATION DU CHU DE BORDEAUX ET DES INSTITUTS DE FORMATION

I. LE CHU de BORDEAUX

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de BORDEAUX se répartit sur **3** groupes hospitaliers :

- **Pellegrin**
- **Saint-André** (Saint-André et Centre Jean Abadie)
- **Sud** (Haut-Lévêque, Xavier Arnozan et Lormont)

L'organisation de l'établissement est définie par pôles d'activité.

L'établissement a un capacitaire de 2654 lits et 399 places.

II. LES INSTITUTS DE FORMATION

L'Institut des Métiers de la Santé (IMS) du CHU de BORDEAUX assure la formation initiale dans 14 instituts de formation.

Les formations sont assurées sur quatre sites :

- Le site Xavier Arnozan regroupe les formations : en soins Infirmiers (IFSI), de cadres de santé (IFCS), de manipulateurs en électroradiologie médicale (IFMERM), de préparateurs en pharmacie hospitalière (PPH), d'assistants de régulation médicale (CFARM).
- Le site de Pellegrin regroupe les formations : d'Aides-Soignants (IFAS), en Soins Infirmiers (IFSI), de Pédicures-Podologues(IFPP), de Masseurs-Kinésithérapeutes (IFMK), d'Ergothérapeutes (IFE), d'Infirmières de Bloc Opératoire (IBODE), d'Infirmières Anesthésistes (IADE), d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP) et de Puéricultrices (IFP).
- Le site d'Arcachon propose une antenne de l'IFSI.
- Le site de Bayonne propose une antenne de l'IFMERM depuis cette année.

L'école de Sages-Femmes est située à proximité immédiate de la maternité sur le site du groupe hospitalier Pellegrin.

A la rentrée 2023, les écoles et les instituts de l'IMS du CHU de Bordeaux ont accueilli 2 047 apprenants.

III. L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES- SOIGNANTS

L'IFAS est situé au premier étage de l'IMS - site Pellegrin.

Il assure la formation initiale des aides-soignants depuis 1987.

Le nombre maximum d'élèves autorisé à être admis à l'IFAS est fixé à 58.

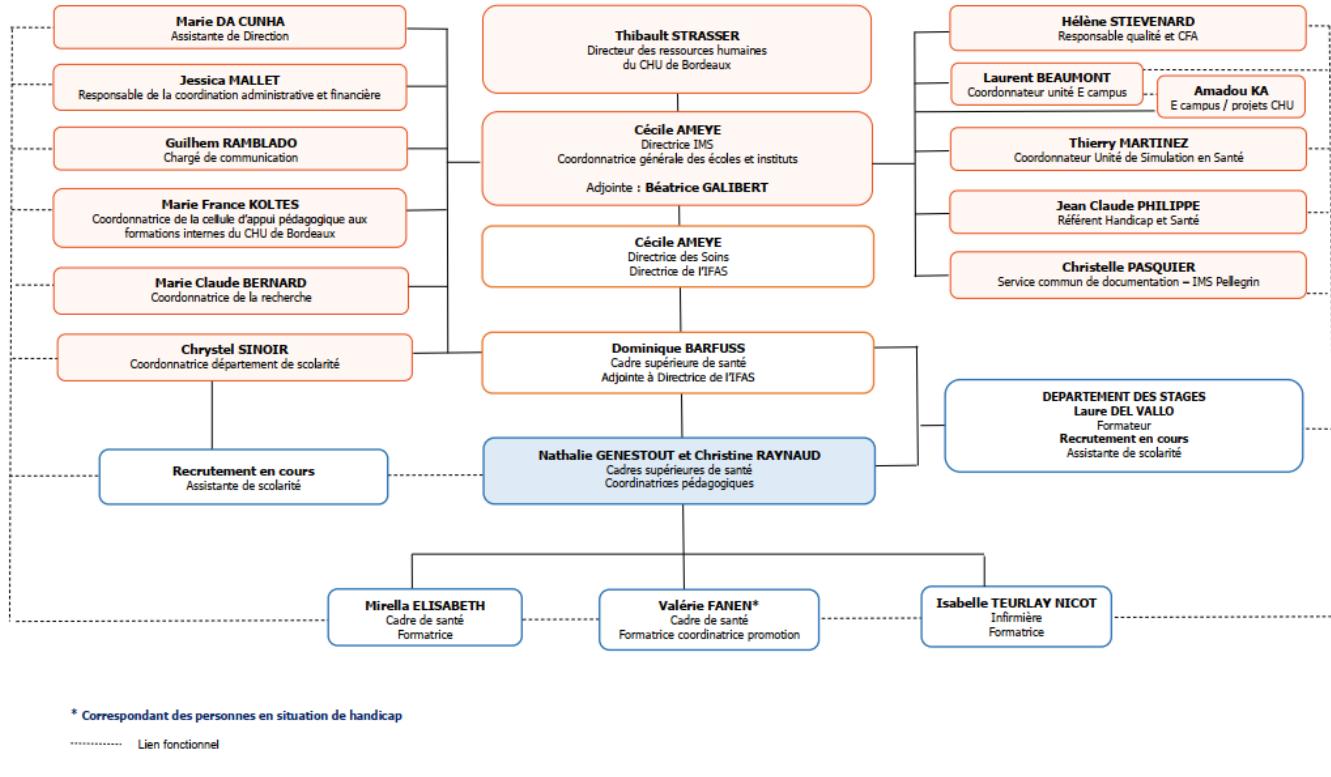
L'engagement de l'IFAS dans le Groupe d'Etudes de Recherches et d'Actions pour la Formation d'Aides-Soignants (GERACFAS), la participation à des travaux inter-IFAS ainsi que la collaboration avec les instituts de formation du CHU témoignent de la volonté de s'inscrire dans une dynamique constante d'évolution.

L'IFAS est également, un espace de vie et de partage. A ce titre, il met à disposition des élèves aides-soignants des ressources (Annexe 1).

IV. L'ORGANIGRAMME DE L'IFAS

ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES SOIGNANTS DE L'IMS DU CHU DE BORDEAUX

Mis à jour le 25 aout 2025



La Directrice, l'adjointe à la Directrice et les coordinatrices pédagogiques exercent leurs missions à l'IFAS et à l'IFSI.

V. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

La direction de l'IFAS est assurée par une Directrice, Directeur des soins, assistée d'une adjointe et de deux coordinateurs pédagogiques, cadres supérieurs de santé.

Une assistante de scolarité participe à la gestion des dossiers de l'élève du concours à la diplomation et assure le fonctionnement administratif de l'institut.

- Différents acteurs participent à la formation :

L'élève, riche de son expérience développe :

- des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles,
- sa capacité à agir et à évaluer son action,
- sa capacité à transférer ses acquis dans des situations nouvelles,
- son autonomie et sa responsabilité dans l'acquisition progressive des compétences requises pour l'exercice professionnel.

Les formateurs permanents, issus de la filière infirmière, sont en charge sous la responsabilité de la Directrice de l'IFAS, de :

- la conception et la mise en œuvre des enseignements du référentiel,
- l'accompagnement des élèves dans une démarche réflexive en favorisant la progression de chacun d'eux dans son parcours de formation.

Des intervenants extérieurs sont également associés à l'équipe permanente de l'IFAS. Ce sont des professionnels dont l'expérience clinique et/ou l'expertise sont reconnues.

Le département des stages, commun à l'IFAS et l'IFSI est composée de trois formateurs, sa mission est de :

- coordonner le suivi de la formation clinique des élèves aides-soignants, en répondant à leurs besoins d'apprentissage et en participant à l'élaboration de leur projet professionnel
- créer et entretenir des relations avec les différents partenaires de stage

Les professionnels de santé sont responsables de l'encadrement en stage :

Les terrains de stage sont des lieux de formation et de professionnalisation qui contribuent à l'acquisition progressive des compétences de l'apprenant.

La direction des soins des structures accueillant les élèves est responsable de l'organisation des stages.

Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire. Chaque élève évolue sous la responsabilité d'un professionnel : maître de stage, tuteur de stage et/ou professionnel de proximité.

Ces professionnels de santé accompagnent les élèves et évaluent leur progression dans l'acquisition des compétences.

Un référent handicap - santé de l'IMS déploie et anime une politique d'accessibilité et d'accueil des personnes en situation de handicap.

Il travaille en lien avec le correspondant handicap de l'institut.

Référent handicap-santé IMS	Correspondant handicap IFAS
Jean-Claude PHILIPPE	Valérie FANEN

• **L'organisation de l'équipe pédagogique permet d'assurer trois fonctions clés :**

○ **Un suivi continu de la progression des élèves**

Chaque formateur est référent d'un groupe d'élèves pour assurer leur suivi pédagogique durant la formation.

○ **Le pilotage, la coordination et la réalisation des enseignements**

Les enseignements théoriques et cliniques sont coordonnés à plusieurs niveaux :

- au niveau du pilotage par deux coordinateurs pédagogiques de la formation théorique et clinique,
- au niveau des stages par un coordinateur pédagogique de la formation clinique et un formateur coordinateur des stages,
- au niveau des enseignements théoriques par un coordinateur pédagogique de la formation théorique et les formateurs de l'IFAS, chaque formateur étant responsable de plusieurs modules,
- au niveau d'une promotion par un coordonnateur de promotion.

○ **La liaison entre l'IFAS et les différents terrains de stage**

Chaque formateur assure la liaison IFAS - stage en lien avec les coordinateurs des stages de l'institut.

METIER AIDE - SOIGNANT

I. L'HISTORIQUE DE LA FORMATION

La fonction aide-soignante trouve son origine dans la profession infirmière. Avec l'évolution des techniques et des sciences, l'infirmière organise des soins de plus en plus complexes. C'est ainsi qu'en 1949, le grade d'aide-soignant est créé à l'hôpital public.

En 1956, cette formation est validée par un Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Aide-Soignant (CAFAS) qui sera remplacé en 2007¹ par un Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS).

II. LE METIER D'AIDE-SOIGNANT¹

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

• Définition du métier

²En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

• Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins :

- Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

- Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

¹ Décret n°2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier et modifiant le code de la santé publique.

² Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts paramédicaux

- **Principes fondamentaux à l'exercice du métier**

Collaboration et responsabilité :

« Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, social ou médico-social, l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation. »³

Secret professionnel :

L'aide-soignant fait partie intégrante de l'équipe paramédicale qui, pour assurer une prise en soins de qualité, se doit de partager des informations concernant les patients.

A ce titre, comme tout professionnel de santé responsable, il est soumis, pour l'ensemble de ses activités professionnelles, au respect du secret professionnel et au respect de la confidentialité. Il doit être particulièrement vigilant à ses paroles et à ses gestes dans le respect de la Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

³ Code de la Santé publique article R. 4311-4
MAJ 28 aout 2025

VALEURS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'institut s'inspire de la philosophie humaniste et des valeurs républicaines qui constituent le cadre de référence et les fondements du projet pédagogique pour l'équipe et les élèves. Elles président aux conduites de chacun et vont permettre d'avoir un langage commun qui lui-même va contribuer à la constitution d'un groupe et à l'élaboration de l'identité professionnelle de chacun.

Elles sont à transférer dans la relation de soins.

• L'humanisme

L'humanisme est une conception philosophique fondamentale centrée sur l'Homme.

Les grands principes sous-tendus sont :

- la liberté de pensée
- l'attention portée à l'autre.

Il s'agit de promouvoir une relation de soin qui se fonde sur le souci de l'Autre. S'inspirant de ce courant philosophique, les soins sont portés par des valeurs humanistes et s'inscrivent dans une approche globale de l'Homme et de la Santé.

• La laïcité, une valeur républicaine

« *L'école a pour mission de transmettre les valeurs de la République parmi lesquelles l'égale dignité de tous les êtres humains, l'égalité entre les hommes et les femmes et la liberté de chacun y compris dans le choix de son mode de vie.* »⁴

Il appartient à l'école de faire vivre ces valeurs, de développer et de conforter le libre arbitre de chacun, de garantir l'égalité entre les élèves et de promouvoir une fraternité ouverte à tous. En protégeant l'école des revendications communautaires, la loi conforte son rôle en faveur d'un vouloir-vivre-ensemble. »⁴

• Le respect de la dignité de la personne

en lien avec la notion de tolérance se définit comme « *une attitude de quelqu'un qui admet chez les autres des manières de penser et de vivre différentes des siennes propres* »⁵.

Le respect est l'attention, la considération que l'on porte à l'autre. Elle s'exprime au sein des relations entre élèves, entre les élèves et tous les interlocuteurs de leur formation tant en stage qu'à l'institut.

• La responsabilité

La responsabilité favorise le processus de professionnalisation dans lequel l'élève doit s'engager.

• L'équité

« *L'équité désigne une forme d'égalité ou de juste traitement. Elle appelle des notions de justice naturelle et d'éthique, dans l'appréciation par tous et chacun de ce qui est dû à chacun ; au-delà des seules règles du droit en vigueur.* »⁶

L'équipe pédagogique construit un parcours personnalisé au regard de la singularité de chacun.

L'équipe pédagogique s'engage à accompagner l'élève dans ses apprentissages.

L'élève s'engage dans la formation afin de développer les compétences attendues pour l'exercice du métier.

Cet engagement réciproque permet de répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève dans une individualisation de son parcours. L'élève est partie prenante des dispositifs proposés et impliqué dans la construction de sa formation.

La Direction est garante de ces valeurs.

⁴ Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

⁵ Dictionnaire Larousse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

⁶ Centre national de ressources textuelles et lexicales : <http://www.cnrtl.fr/definition/academie8/équité>

TUTELLES ET PARTENAIRES DE LA FORMATION

Tous les IFAS dépendent :

- du Ministère de la Santé par le biais de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- du Conseil Régional.

L'État : fixe les conditions d'accès aux formations paramédicales, détermine les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des candidats et délivre les diplômes par ses services déconcentrés qui sont, à ce jour, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Economie, de l'emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

La région : est compétente pour l'autorisation des écoles et instituts et l'agrément de leur directeur ainsi que pour attribuer des aides aux élèves et étudiants. En outre, elle a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts.

La formation de l'IFAS du CHU de BORDEAUX est construite :

- en lien avec l'ARS
- en partenariat avec le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine.
- en lien avec les actions prioritaires du projet d'établissement 2021-2025 du CHU de Bordeaux :
 - Garantir des soins et des parcours de qualité aux patients
 - Innover dans tous les secteurs et soutenir la recherche
 - Construire avec les patients un CHU hospitalier et accueillant
 - Former les professionnels et inventer les métiers de demain
 - Agir pour la prévention et la santé publique
 - Accélérer la transformation écologique
- en partenariat avec les IFAS de la région Ex-Aquitaine.
- au sein du Groupement d'Etudes, de Recherches et d'Actions pour la Formation Aide-Soignante (GERACFAS) auquel l'IFAS adhère.

MODALITES DE LA FORMATION

La formation aide-soignante est construite dans une logique de coopération, partenariat et de co-responsabilité entre les formateurs et les professionnels de terrains

La formation se caractérise par l'alternance de temps de formation entre les lieux de stage et l'institut.

La formation vise la professionnalisation par l'acquisition de compétences et d'une posture professionnelle. Elle se formalise par l'obtention d'un diplôme d'Etat.

I. LA PROFESSIONNALISATION

• La formation

«*La formation est l'activité menée en vue de conférer au sujet une compétence*»⁷.

L'apprentissage est conçu comme un processus évolutif dans lequel l'élève se construit lui-même.

Les interactions entre apprenants sont sources de développement et d'enrichissement personnel. Ainsi, le travail de groupe tient une place prépondérante dans la formation.

L'équipe pédagogique porte une attention particulière à la progression pédagogique de l'élève ainsi qu'à son projet individuel dans le respect du projet de formation institutionnel.

La formation a pour finalité d'amener l'élève à acquérir les compétences requises pour l'exercice du métier d'aide-soignant. Elle s'attache à développer des capacités d'initiatives et d'anticipation visant un exercice professionnel responsable.

• La compétence

Comme le précise G. Le Boterf, "La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés".⁸

La formation vise à former un professionnel possédant les compétences requises pour exercer les activités du métier d'aide-soignant et capable de s'inscrire dans un processus de formation continue tout au long de sa vie professionnelle.

II. LE DISPOSITIF PEDAGOGIQUE

• L'alternance

Gérard Malglaive définit 3 types d'alternance :

- *l'alternance inductive* qui pose comme principe la prise en compte des expériences des élèves pour illustrer les enseignements ;
- *l'alternance déductive* où la technique est considérée comme une application du savoir ;
- *l'alternance intégrative* où les deux approches sont combinées. "*L'alternance partenariale intégrative mélange la théorie et la pratique sans donner la priorité de l'une sur l'autre*".⁹

C'est cette dernière forme d'alternance qui est visée par le dispositif de formation aide-soignant car elle concourt à la construction de 11 compétences.

• La formation théorique

La formation théorique est dispensée en présentiel ou en distanciel de manière synchrone ou asynchrone.

Cette formation est organisée autour de 5 blocs de compétences, lesquels sont subdivisés en 11 compétences et 10 modules d'apprentissages.

⁷ AVANZINI G. (1991) *De la formation et de l'éducation permanente des adultes*, Cahier Binet-Simon, n°628

⁸ LE BOTERF G. (2001) *Construire les compétences individuelles et collectives*, Paris Ed. d'Organisation

⁹ MALGLAIVE G. (1994) *Alternance et compétences*, Cahiers pédagogiques, n°320

Différentes méthodes pédagogiques sont utilisées :

Les cours magistraux (CM) consistent en une « transmission d'un savoir théorique et procédural en cohérence avec le programme officiel et l'exercice professionnel »¹⁰.

Les cours sont assurés par un formateur permanent ou un intervenant extérieur. Les supports de cours sont à disposition des élèves sur la plateforme E-Notitia, interface entre l'institut et les élèves

Les travaux dirigés (TD) sont des temps de groupe qui visent à :

- illustrer et/ou approfondir un contenu donné en cours magistral ;
- réaliser des exposés, exercices ou travaux divers ;
- effectuer des recherches ou études, préparer des écrits, des projets, réaliser des travaux demandés

Des supports peuvent être mis à disposition sur E-Notitia pour préparer ces temps de travail.

Les travaux pratiques (TP) sont des séances d'apprentissage pratique et gestuel.

Ils sont réalisés en groupe restreint par un formateur et/ou un professionnel de santé.

Les travaux personnels guidés (TPG) collectifs ou individuels sont des temps de travail personnel, ils peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés

Des séances de simulation situationnelle réalisées en groupe restreint

Dans un objectif de transposition en situation réelle, ces séances consistent à faire vivre une situation de soins et à l'analyser.

Un accompagnement pédagogique individualisé (API) vise à réaliser un accompagnement pédagogique ciblé pour répondre aux besoins spécifiques des élèves.

• La formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel comprend 4 périodes de stage qui peuvent être effectués dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales et permettent l'acquisition progressive des compétences.

Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Les stages sont des espaces d'apprentissage qui privilégient la construction de l'identité professionnelle. Ils permettent à l'élève :

- de mobiliser des savoirs, des connaissances
- d'apprendre par l'exercice et d'acquérir des capacités à partir des activités réalisées,
- de développer des stratégies d'adaptation et d'organisation,
- d'apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire,
- de susciter un sens critique par rapport à ses pratiques professionnelles,
- de développer le sens des responsabilités, des initiatives dans les limites du champ de compétences aide-soignant,
- de construire son projet et son identité professionnels.

Affectation

Les temps de formation en milieu professionnel contribuent à l'appropriation du métier.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions de l'aide-soignant :

- accompagner la personne dans le respect de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
- collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences,
- contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contexte comme la prise en soins dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet le renforcement des compétences de l'apprenant et l'exploration ou la consolidation du projet professionnel.

Le parcours de stages est construit en tenant compte des exigences réglementaires, des besoins en formation de l'élève, de son projet professionnel, des ressources et contraintes institutionnelles.

¹⁰ LE BOTERF G. (2001) Op. cit.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de la personne en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de la personne âgée.

Au cours des stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Les lieux de stage sont soit :

- proposés par l'IFAS, de jour et de nuit. Ils se situent alors sur le CHU de Bordeaux et sur l'ensemble des établissements publics et privés du département et de la région. Les élèves seront amenés à faire au moins un stage hors métropole bordelaise.
- proposés par les élèves eux-mêmes, hors région. Le référent de suivi pédagogique, en relation avec le département des stages, valide cette possibilité de stage sous la responsabilité de la Directrice.

Convention de stage

La convention de stage est un document obligatoire qui établit le contrat de travail d'un stagiaire.

La signature de la convention est tripartite (Etablissement de santé – IFAS - Elève)

L'apprenant débute le stage, si et seulement si, la convention de stage est signée par les trois parties.

Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment par la présence de professionnels qualifiés et la réalisation d'activités permettant un réel apprentissage.

Accompagnement spécifiques des élèves en stage :

L'accompagnement clinique permet à l'élève de développer sa capacité réflexive en s'exprimant sur des situations vécues, en partageant une réflexion clinique, en favorisant l'analyse compréhensive des pratiques et des prises en charge.

- **Préparation de stage**

Une préparation de stage à l'IFAS est assurée par l'équipe pédagogique.

Ces temps ont pour objectif de favoriser la prise de poste et l'intégration de l'élève au lieu de stage.

- **Objectifs de stage**

Dès l'entrée en formation, un parcours d'apprentissage individualisé se construit dans une logique de progression.

Pour l'accompagner, des objectifs de trois natures sont élaborés :

- **institutionnels** d'apprentissage et de professionnalisation, élaborés pour chaque stage. Ils sont transmis aux responsables d'encadrement et à l'apprenant.
- **personnels** en lien direct avec leur parcours de formation et les axes d'amélioration signifiés sur les feuilles de bilan final de stage.
- **Spécifiques**, suivant le projet d'encadrement des unités de soins, en lien avec les situations apprenantes, proposées à l'apprenant au moment de son accueil et durant le stage.

Les différents types d'objectifs servent de guide pour évaluer la progression des étudiants et mesurer leur évolution dans leur parcours de formation.

- **Rencontre pédagogique en stage**

Selon les périodes, sont organisées des Rencontres Pédagogiques de Stage (**RPS**) dont les modalités peuvent être différentes au regard du niveau d'apprentissage de l'élève.

Cette rencontre est un temps d'accompagnement de l'élève dans son processus d'acquisition des compétences en collaboration avec les professionnels de terrain. Le formateur se déplace sur le lieu de stage à son initiative, ou à la demande de l'élève ou à celle de son tuteur de stage.

Cet accompagnement contribue à l'apprentissage de l'élève et à l'analyse de ses pratiques. Il permet de favoriser l'intégration en stage, de favoriser l'expression de son vécu et de ses émotions, d'aider à l'utilisation des ressources du service. La mobilisation des savoirs théoriques, techniques, organisationnels, et relationnels participe à l'acquisition d'une posture professionnelle.

La rencontre pédagogique de stage est proposée aux apprenants, au minimum une fois, lors du parcours de sa formation.

Lors de difficultés, un accompagnement renforcé et sera mis en place sous la forme d'un **contrat pédagogique** tripartite (élève, institut, terrain de stage).

Dans cette même optique d'accompagnement en stage, peuvent être organisés des retours à l'institut durant le stage.

L'analyse de pratiques professionnelles permet d'explorer la posture réflexive à partir de situations vécues et/ou activités réalisées en stage par l'élève.

Durant le parcours de stage, les élèves bénéficient en groupe de séquences « **Vécu émotionnel** » qui ont pour objectif de contribuer à la construction d'une posture professionnelle. Elles sont centrées sur les émotions de l'élève, réalisées à partir de situations vécues et elles sont animées par un psychologue.

- **Partenariat avec les professionnels de santé**

Afin de rendre l'alternance efficiente, un partenariat est développé avec les professionnels de santé. Il s'agit de travailler ensemble autour d'un objectif commun de professionnalisation des élèves.

- **Portfolio**

Cet outil permet d'assurer l'autoévaluation, le suivi des périodes de formation en milieu professionnel et participe à l'évaluation de l'acquisition progressive des compétences.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Démarche Qualité

Les terrains de stage se doivent de garantir un encadrement des élèves dans le respect du référentiel de formation.

Des rencontres spécifiques entre les maîtres de stage, les tuteurs, les professionnels de proximité et les formateurs permettent de coordonner les démarches d'encadrement en faveur des élèves.

Lorsqu'un formateur considère qu'un stage ne remplit plus les conditions pour être qualifiant, il en avertit le département des stages et la coordinatrice pédagogique. La Directrice de l'IFAS prend alors les mesures qui s'imposent.

III. LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique individuel et collectif vise à :

- identifier ses ressources et ses axes de progression
- développer les capacités d'autoévaluation de l'élève
- réaliser des bilans d'acquisitions
- construire le projet professionnel

Le suivi pédagogique permet de guider l'élève tout au long de son parcours de formation.

- **Le suivi pédagogique individuel** avec le formateur référent aborde notamment les points suivants :

- les stratégies d'apprentissage et méthodes de travail
- l'acquisition de connaissances
- l'engagement dans la formation
- les évaluations
- les stages, le portfolio
- la posture
- le projet professionnel.

- **Le suivi pédagogique collectif** participe à la construction de l'identité professionnelle de l'élève.

- La préparation de stage a pour objectif de faciliter l'intégration en stage. Une réflexion sur les intentions d'apprentissage de l'élève est menée pendant cette séquence pédagogique. Les intentions seront ensuite transformées en objectifs de stage avec le tuteur (cf. le portfolio).
- L'exploitation de stage est centrée sur l'atteinte des objectifs de stage. En amont, l'élève transcrit par écrit les savoirs et les ressources mobilisés, son évolution, leurs axes de réussites, leurs découvertes (...). Elle porte sur l'analyse de situations emblématiques. Elle est basée sur une approche réflexive.

- **Des ateliers « ressources pédagogiques »** peuvent être proposés afin de favoriser l'apprentissage en formation théorique sur proposition de l'équipe pédagogique.

IV. LES EVALUATIONS

En référence à l'arrêté du 10 juin 2021, les évaluations consistent en des épreuves écrites, orales et/ou pratiques, en individuel ou en groupe, selon le calendrier mis à disposition des élèves sur l'environnement numérique de travail E-Notitia.

- **Evaluation des modules de formation**

L'évaluation permet d'apprecier les capacités de mémorisation, de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'expression, d'argumentation de chacun des élèves.

Chaque module de formation est évalué selon les modalités précisées dans le référentiel de formation et contribue à la validation des blocs de compétences.

- **Evaluation des stages cliniques**

Le stage fait l'objet d'une évaluation portant sur l'atteinte des objectifs de l'élève et sur son niveau d'acquisition pour chacune des compétences.

Le portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel et d'évaluer l'acquisition progressive des compétences de l'élève.

Le responsable de la structure d'accueil en stage remplit la feuille d'évaluation de l'acquisition des compétences avec les référents qui ont participé à l'encadrement et, de préférence, en présence de l'élève.

Une feuille horaire est renseignée par le responsable du stage afin de suivre le présentisme de l'élève.

- **La commission de validation de l'acquisition des résultats**

Présidée par la Directrice de l'institut, cette commission se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation, soit quatre périodes pour un parcours complet.

L'obtention du DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT est soumise à :

- la validation des 5 blocs de compétences
- un présentisme à hauteur de 95%

V. LES ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

L'équipe pédagogique met également l'accent, dans son dispositif de formation, sur des orientations prioritaires telles que :

- la simulation en santé
- l'analyse de pratique professionnelle
- la collaboration renforcée avec les professionnels exerçant dans le champ sanitaire et médico-social,
- la place des aides-soignants dans des projets pluri-professionnels
- la place du patient partenaire
- le parcours patient et le maillage territorial

Les perspectives ciblent en particulier :

- le maillage entre les modules de formation par promotion
- le maillage entre les modules de formation entre les élèves issus de la formation en cursus complet et partiel (baccalauréat professionnel ASSP, SAPAT) ainsi que la formation par la voie de l'apprentissage
- la mutualisation de l'enseignement théorique et pratique entre les apprenants de l'IMS
- la poursuite du développement de la « technopédagogie ».

CONCLUSION

L'équipe pédagogique de l'IFAS du CHU de Bordeaux a le souhait de permettre aux élèves de s'enrichir au cours de la formation tant sur le plan personnel que professionnel.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE CALENDRIER FORMATION 2025-2026

TPG

I Institut de formation

S Stage

E

Vacances

ANNEXE 2 : Ressources Institutionnelles

1. RESSOURCES SANITAIRES ET SOCIALES

Un certain nombre de ressources sont à la disposition des élèves :

- l'assistante de scolarité gère les différents dossiers relatifs à Pôle Emploi, aux OPCA, aux déclarations des accidents du travail,
 - des prestations proposées par le CROUS Aquitaine sont possibles,
 - une procédure de déclaration des accidents du trajet, du travail et d'exposition au sang et aux virus (Annexe 2) donne lieu, chaque année, à un travail d'analyse et de prévention,
 - l'accès à différentes unités du CHU est facilité si cela s'avère nécessaire : Planning familial, Consultations anti-tabac, Centre d'Accueil en Urgence des Victimes d'Agressions (CAUVA)
 - les Délégués de promotion, représentants des élèves, sont élus par leurs pairs. Ils représentent en particulier leurs pairs à la section compétente pour le traitement pédagogique des élèves et la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires et la section relative aux conditions de vie des élèves.
- L'un d'entre eux, désigné par le directeur, siège à la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) du CHU de Bordeaux.

2. RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- Situation géographique

L'institut, situé à proximité du centre-ville de Bordeaux, est desservi par les transports en commun dont le tramway (ligne A - Arrêt François Mitterrand). Il est équipé d'un parking proposant quelques places aux véhicules des élèves (voitures et vélos).

Le respect des emplacements réservés au personnel des instituts est indispensable.

- Salles de cours

En commun avec les autres instituts, l'IFAS dispose d'un amphithéâtre et de salles de cours de différentes capacités d'accueil tous équipés de vidéoprojecteurs. Les salles de travaux pratiques sont équipées de matériels pédagogiques favorisant l'apprentissage d'actes et d'activités de soins.

- Salle de détente

Un petit salon est dévolu à la détente des élèves au premier étage de l'institut.

- Restauration

L'institut ne propose pas de restauration.

Les élèves ont accès au restaurant de l'université. Des distributeurs de boissons et friandises se situent au rez-de-chaussée.

Une salle de restauration équipée de fours à micro-ondes est à disposition au rez de chaussée de l'IMS.

Quelques lieux de restauration proches de l'IMS sont facilement accessibles.

3. RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET MULTIMEDIAS

L'institut dispose d'un Service Commun de Documentation (SCD) mutualisé avec les autres instituts de formation de l'IMS.

Une documentaliste accueille, renseigne et forme les élèves de l'IMS aux outils de recherche. Elle met à disposition la documentation, les produits et services adaptés à leurs besoins.

Des livrets informatifs relatifs aux différentes structures d'accueil en stages peuvent y être consultés.

L'accès au réseau Wifi gratuit est disponible dans une partie des salles de cours ainsi que dans les principaux espaces communs de l'IMS. Des postes informatiques (dans les salles de cours et au CDI) connectés au réseau sont mis à disposition des élèves.

Le site Intranet du CHU de Bordeaux est accessible aux élèves via le wifi. L'accès est personnel et confidentiel. Toute personne utilisant ces accès adhère au « guide de bonnes pratiques des réseaux sociaux » du CHU de Bordeaux. Ce guide est accessible sur le site intranet du CHU : *Accueil\Patient\Guide de bonnes pratiques cliniques\Affaires médicales\Bonnes pratiques des réseaux sociaux*.

ANNEXE 3 : DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL



Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux

Filière Aide-Soignante

I.M.S. PELLEGRIN – 1^{er} étage

05.56.79.54.27 – ifas@chu-bordeaux.fr

FORMALITES ADMINISTRATIVES

A ACCOMPLIR PAR L'ELEVE EN CAS D'ACCIDENT

Règlementation concernant les démarches à accomplir en cas d'accident survenant en stage, à l'IFAS et/ou durant les trajets aller/retour (domicile- IFAS ou IFAS/domicile)



NS LES 48 HEURES

- Pour un accident survenant dans un service du CHU de Bordeaux :
 - L'élève se déplace à l'institut pour remplir le **formulaire de déclaration** muni(e)
IMPERATIVEMENT :
 - D'un certificat médical de constatation des lésions précisant la nature, le siège et la gravité des blessures par un médecin ;
 - D'une déclaration sur l'honneur de l'élève expliquant les circonstances exactes de l'accident (lieu de l'accident ; date et heure de l'accident ; horaires de stage ; adresse...)
 - Dans la mesure du possible, une déclaration sur l'honneur du(des) témoin(s).
- Pour un accident survenant dans une structure extérieur au CHU de Bordeaux :
 - Remplir la déclaration **auprès de l'établissement d'accueil** en stage qui transmettra :
 - L'original à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Bordeaux
 - Une copie de la déclaration à l'IFAS.

Annexe 4 : TENUE PROFESSIONNELLE DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS

 CHU Hôpitaux de Bordeaux	Entité d'application : Institut de Formation des Aides-Soignants Emetteur : Direction de l'IFAS	IN-HYG-105bis Ind : 01
	INSTRUCTION	Page : 1/1

TENUE PROFESSIONNELLE DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS

OBJECTIF

Cette instruction précise les recommandations concernant le port et l'entretien des tenues professionnelles des élèves aides-soignants.

RECOMMANDATIONS

Le port de la tenue professionnelle des élèves aides-soignants en stage répond aux mêmes règles que celles qui s'imposent aux professionnels en milieu de soins au CHU de Bordeaux : IN-HYG-105 – *Tenue professionnelle en milieu de soins* et IN-HYG-106 – *Accessoires de la tenue professionnelle en milieu de soins*.

L'utilisation de la tenue est réservée exclusivement aux temps de formation et de stage.

L'entretien de la tenue professionnelle est sous la responsabilité de l'élève aide-soignant et respecte différentes règles :

- La tenue doit être adaptée à la morphologie de l'élève qui la porte et respecte le principe d'identification de l'IFAS :
 - la tunique à manches courtes : absence de revers aux manches ; l'ensemble des pressions doit être fonctionnel pour permettre de les fermer sans exception ;
 - le pantalon : absence de revers ; dès l'achat le pantalon est raccourci si nécessaire ; le pantalon est porté à la taille. Si l'élastique est usé, il est nécessaire de le remplacer.
- La tenue est complétée par des chaussures fermées, silencieuses, confortables et facilement nettoyables qui sont réservées au travail. Celles-ci sont transportées dans un sac fermé différent de celui qui contient les tenues.
Les chaussures sont nettoyées régulièrement : systématiquement en cas de projection de liquide biologique, en fin de stage ou plus si elles sont souillées.
- Le transport des tenues :
 - propres : dans un sac propre fermé et réservé à cet usage.
 - sales et/ou qui ont été portées : dans un sac fermé, distinct du sac utilisé pour les tenues propres.
- L'entretien :
 - La tenue est changée quotidiennement et plus si elle est souillée.
 - Ne jamais mélanger la tenue professionnelle avec du linge personnel.
 - Pour optimiser l'efficacité sur les micro-organismes effectuer les réglages sur la température la plus élevée possible
 - Le lave-linge est programmé à une température d'eau moins 60°, avec une lessive « classique » ;
 - L'utilisation du sèche-linge et/ou le repassage à la vapeur sont obligatoires.

Date d'application : septembre 2016

TABLEAU D'APPROBATION

	POUR LE GROUPE D'ELABORATION	VALIDATION (fonction qualité)	AVIS EXPERT (facultatif)	APPROBATION (responsable d'activité)
NOM :	FRANÇOISE TARIS.		NUNES J.	SELIGHINI D.
FONCTION :	COORDONNATRICE IFAS		CADRE DE SANTE	DIRECTRICE IFAS
DATE :	20 JUILLET 2016		25 JUILLET 2016	26 JUILLET 2016
SIGNATURE :				